

★ **PROCÈS – VERBAL** ★  
de la séance du Conseil d'Administration du  
**05 décembre 2022**

I – <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p><b>Membres présents ou excusés :</b></p> <p>Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. JEULIN – Principal du collège ✓</li><li>- Mme JUNQUA – Adjoint-gestionnaire ✓</li><li>- Mme LAGIER – Conseillère principale d'éducation ✓</li></ul> <p>Représentants du Conseil départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. CAMMAL – Conseiller départemental (absent)</li><li>- Mme DENIZOT – Conseillère départementale (excusée)</li></ul> <p>Représentant de la Mairie de Châtillon-sur-Loire</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. RAT – Maire de Châtillon-sur-Loire ✓</li></ul> <p>Personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. BONNEFONT ✓</li><li>- M. GIRAULT ✓</li></ul> <p>Représentant de la communauté de communes (à titre consultatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme LETONNELIER ✓</li></ul> <p>Représentants des personnels enseignants et d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme MORIZET ✓</li><li>- Mme RAYMOND ✓</li><li>- Mme CHERIOUX ✓</li><li>- M. NALET (retard) ✓</li><li>- M. PAQUIET ✓</li><li>- Mme ESTIENNE ✓</li></ul> <p>Représentantes des personnels ASSTOS :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme NICOLET ✓</li><li>- Mme MIERMONT ✓</li></ul> <p>Représentants des parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme LE GOFF ✓</li><li>- Mme RICHARD ✓</li><li>- Mme PIBALEAU ✓</li><li>- Mme TOULON ✓</li><li>- M. BELHOSTE ✓</li><li>- Mme JANNOT ✓</li></ul> <p>Représentants des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mlle BEAUVOIS ✓</li><li>- Mlle MORIN-ODRY ✓</li></ul> <p>Monsieur le Principal excuse le retard de M. NALET qui rejoindra le conseil un peu plus tard.</p>	



Le quorum étant atteint avec la présence de 21 membres, Monsieur le Principal ouvre la séance du conseil d'administration à 18 heures 00.

Mme JUNQUA, assure le secrétariat de séance.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 20 octobre 2022**

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 octobre 2022 :

**Votants : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 21**

II – CARTE SCOLAIRE, VIE SCOLAIRE ET SCOLARITÉ DES ÉLÈVES	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p><b>1. Sorties et voyages scolaires</b></p> <p>Monsieur le Principal présente les budgets primitifs des sorties programmées pour l'année 2023 et soumet leur principe ainsi que la part maximum demandée aux familles au vote des membres :</p> <p><b>a) Sortie à Orsay</b></p> <p>Principe de la sortie, organisée par Mme RONZIER pour les classes de 4<sup>e</sup>, pour un montant total de 2 124,00 € :</p> <p><b>Votants : 21      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 21</b></p> <p>Part maximum des familles, fixée à 8,00 € par élève :</p> <p><b>Votants : 21      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 21</b></p> <p><b>b) Sortie à Lorris</b></p> <p>Principe de la sortie, organisée par Mme ESTIENNE pour les classes de 3<sup>e</sup>, pour un montant total de 892,00 € :</p> <p><b>Votants : 21      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 21</b></p> <p>Part maximum des familles, fixée à 5,00 € par élève :</p> <p><b>Votants : 21      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 21</b></p> <p><b>c) Sortie à Guédelon</b></p> <p>Principe de la sortie, organisée par Mme RONZIER pour les classes de 5<sup>e</sup>, pour un montant total de 1 680,00 € :</p> <p><b>Votants : 21      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 21</b></p> <p>Part maximum des familles, fixée à 5,00 € par élève :</p> <p><b>Votants : 21      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 21</b></p>	

## 2. Acceptation de dons de la part du FSE

Dans la mesure où le FSE du collège s'engage à verser 5,00 € par élève pour les sorties scolaires, Monsieur le Principal soumet au vote des membres cette acceptation de dons et legs de la part du FSE sur le principe de ce montant pour les sorties scolaires suivantes :

- Sortie à Orsay
- Sortie à Lorris
- Sortie à Guédelon

**Votants : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 21**

## 3. Présentation du projet « SHOAH »

Madame ESTIENNE profite des votes sur les sorties pour présenter aux membres du conseil d'administration le projet « Shoah », destiné principalement aux élèves de 3<sup>e</sup> dans le cadre de leur programme d'histoire, mais qui a vocation à sortir aussi du simple cadre du collège.

Il s'articule autour de plusieurs actions qui ont été programmées tout au long de l'année, avec notamment des sorties scolaires dans les lieux de mémoire, mais aussi des interventions auprès des classes et des conférences proposées le soir pour celles et ceux qui seraient intéressés :

- Interventions :
  - M. Philippe Boukara, historien au Mémorial de la Shoah (avec une conférence sur « Les Justes et la résistance juive », et la présence de Mme Lenka Hornikova, Prix Renaudot des Lycées 2016, et auteure de *La symphonie du nouveau Monde*, roman sur l'action du Consul de Tchécoslovaquie à Marseille pendant la seconde guerre mondiale)
  - Mme Rachel Hausfater, auteure de jeunesse, pour deux de ses livres : *L'ombre* et *Mordechai Anilevitch* (rencontre littéraire avec les professeurs de français accompagnée de morceaux de musique joués "en live" par Catherine Hausfater au violoncelle et Jean-Claude Grabon au piano)
- Sorties scolaires :
  - Mémorial de la gare de Pithiviers, inauguré par le Président de la République le 17 juillet dernier
  - CERCIL (Centre d'Étude et de Recherche sur les Camps d'Internement du Loiret) à Orléans
  - Musée de la Résistance de Lorris, avec la rencontre d'une rescapée du camp d'internement de Beaune-La-Rolande (sous réserve)
  - Fermes de Sologne à Cerdon du Loiret, pour une découverte d'un parcours de mémoire encore peu connu du grand public
- Atelier théâtre (4<sup>e</sup>) avec l'étude d'extraits de *L'Atelier* de Jean-Claude Grumberg

*Arrivée de M. NALET à 18h30*

III – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p><b>1. Autorisation d’ester en justice</b></p> <p>Monsieur le Principal évoque devant les membres du Conseil le problème posé par le compte Instagram « Potins Pierre Dezarnaulds » qui propose aux abonnés de voter sur les « qualités » de certaines élèves. Il a reçu à plusieurs reprises les doléances de certaines d’entre elles qui se retrouvent ainsi la cible de ces « votes » ou de remarques inconvenantes, sans pouvoir trouver l’auteur du compte.</p> <p>Il souhaite donc être autorisé par le Conseil d’administration à porter plainte si les choses n’évoluaient pas et soumet cette autorisation au vote des membres :</p> <p><b>Votants : 22          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 22</b></p> <p><b>2. Contrat ECOLAB</b></p> <p>Contrat de prestations de services liées à la lutte contre les nuisibles en cuisine (contrat de trois ans avec actualisation annuelle).</p> <p>Monsieur le Principal soumet au vote des membres l’approbation de ce contrat :</p> <p><b>Votants : 22          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 22</b></p> <p><b>3. Contrat TURBOSELF</b></p> <p>Contrat d’assistance du service technique pour le logiciel TURBOSELF, la borne et le compteur cuisine (contrat de trois ans).</p> <p>Monsieur le Principal soumet au vote des membres l’approbation de ce contrat :</p> <p><b>Votants : 22          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 22</b></p> <p><b>4. Contrat CERALIM</b></p> <p>Contrat de prestations liées à l’étude et le contrôle des aliments, des eaux, de l’air, le conseil et la formation en hygiène alimentaire et environnemental (contrat d’un an renouvelable deux fois). La société effectuera le contrôle microbiologique de la préparation alimentaire et des surfaces de l’établissement.</p> <p>Monsieur le Principal soumet au vote des membres l’approbation de ce contrat :</p> <p><b>Votants : 22          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 22</b></p>	

## 5. Budget initial 2023 :

Monsieur le Principal et Mme JUNQUA commencent la présentation du budget 2023 et les modalités de sa conception.

### a) Les recettes :

Le montant de la subvention globale de fonctionnement attribuée au Collège Dézarnaulds pour l'exercice 2023 s'élève à 21 583,00 €, avec une augmentation de 1 799,60 € par rapport à l'an passé (DGF qui résultait d'un écrêtement de solidarité imposé par le Conseil départemental).

La dotation globale de fonctionnement hors viabilisation (12 388,00 €) est répartie de la façon suivante :

- Vie de l'élève (VE) :	500,00 €	(4,0 %)
- Activités pédagogiques (AP)	8500,00 €	(27,3 %)
- Administration / Logistique (ALO)	3 388,00 €	(68,6 %)

### *Service annexe de Restauration et d'hébergement (SRH) :*

Les recettes des usagers du service de restauration pour **118 623,10 €**, sur une estimation du nombre de demi-pensionnaires et de commensaux (avec un maintien des tarifs pour 2023 fixée par le Département).

Nous avons décidé de ramener à **9 % le taux de contribution au service général** (fixé à 14 % depuis quelques années). Le contexte économique avec une très nette hausse des coûts des produits alimentaires nous a en effet contraint de baisser de 5 % le taux de reversement pour compenser l'écart entre le prix de repas (inchangé) et le montant du bol alimentaire établi à 2,30 € (+10%), en respect des préconisations du Conseil départemental.

### *Activités Pédagogiques (AP) :*

La participation des familles pour les sorties et voyages est estimée à **21 065,00 €** (montant calculée à partir des budgets prévisionnels). Compte-tenu des coûts de déplacement que les sorties scolaires impliquent, une participation des familles à hauteur de 8,00 € ou 5,00 € par sortie a semblé nécessaire.

Les dons du FSE s'élève à 5,00 € par élève pour les sorties et voyages.

### b) Les dépenses :

#### *Activités Pédagogiques (AP) :*

Les dépenses pédagogiques concernent :

- Le fonctionnement pédagogique : achat de fournitures d'enseignement diverses selon les besoins, achats de livres pour le CDI
- La reprographie : achat de papier et cartouches d'encre
- Les sorties, voyages et projets (un montant de 34 250,72 € a été engagé en dépenses dans ce domaine)

La part payée par le collège pour les sorties et le voyage en Angleterre s'élève à 8 430,72 € dont 3 063,72 € pour le voyage en Angleterre (participation de l'établissement : 674,02 € et coût des accompagnateurs : 2 389,70 €).

**Le budget sur ce service est présenté en déséquilibre. Le prélèvement du fonds de roulement pour ce service se monte à 5 730,72 €.**

***Vie de l'élève (VE) :***

La prévision des recettes et des dépenses du service « Vie de l'élève » correspond aux aides disponibles à la date de réalisation du budget. Les charges liées au fonctionnement de l'infirmierie sont inscrites dans ce service.

Un montant de 100 € a été prévu sur la ligne OCVC pour financer les actions que le Conseil de la vie collégienne souhaiterait engager.

***Administration et logistique (ALO) :***

La part « viabilisation » de la DGF est retracée dans ce service. Elle n'est revalorisée cette année que de 1 %. Le Département compte sur la mobilisation des usagers de l'établissement pour s'investir dans la maîtrise des consommations d'énergies.

Le département prend en charge directement les dépenses pour les contrats de maintenance du bâti, le marché du parc des photocopieurs, l'assurance des voitures dans son propre parc automobile, la fourniture de gaz et d'électricité hors logements de fonction, ainsi que la téléphonie.

**Le budget sur ce service est présenté en déséquilibre. Le prélèvement du fonds de roulement se monte à 3 224,59 €**

Ce déséquilibre provient de la baisse de 5% de la contribution du SRH vers le service ALO et de l'augmentation du prix du papier entre autres.

***Service des Bourses Nationales (SBN) :***

Le service des Bourses Nationales (SBN) retrace les charges de bourses nationales en recettes et en dépenses. Le nombre d'élèves boursiers reste stable.

***Opérations en capital :***

Aucun investissement n'est prévu en 2023.

Le budget primitif de l'exercice 2023 est donc présenté avec un déséquilibre de 8 955,31 €, montant que l'analyse financière effectuée par M. GARDE, Agent comptable du collège, autorise à prélever sur le fonds de roulement sans crainte sur les capacités de financement de l'établissement.

***Montant du fonds de roulement :***

- Montant au dernier compte financier :	67 926,37 €
- Prélèvements déjà autorisés :	0,00 €
- Prélèvement proposé :	8 955,31 €
- <b>Fonds de roulement estimé :</b>	<b>58 971,06 €</b>

Aucune autre remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote des membres le budget prévisionnel 2023 :

**Votants : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 22**

## 6. Demi-pension :

Cette année, lors de sa séance du 20 octobre 2022, délibération n°A 02, la commission du Conseil départemental a décidé d'adopter le principe de maintien des tarifs des repas appliqués en 2022 avec la préconisation d'un bol alimentaire à 2,30 € (au lieu de 2,10€ l'an passé).

Le tarif de la demi-pension pour l'année 2023 a donc été maintenu à 483,00 € (forfait annuel sur 140 jours de fonctionnement). Ce qui fixe le montant du repas des demi-pensionnaires à **3,45 €**.

### a) Découpage des trimestres de demi-pension et tarifs :

Monsieur le Principal présente le découpage des trimestres de demi-pension pour l'année 2023 :

- janvier-mars (44 jours) : 151,80 €
- avril-juillet (44 jours) : 151,80 €
- septembre-décembre (52 jours) : 179,40 €

Il soumet l'approbation de ce découpage au vote des membres :

**Votants : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 22**

### b) Tarif des commensaux et remise d'ordre :

Le tarif des repas des commensaux qui dépend des indices des personnels reste identique à celui de 2022 :

- Agents du département et personnels dont l'indice est < 360 :  
2,72 € par repas
- Personnels dont l'indice est > 360 et < 450 : 4,20 € par repas
- Personnels dont l'indice est > 450 : 5,20 € par repas
- Hôtes extérieurs : 8,10 € par repas

La remise d'ordre est calculée sur la base du montant total du repas soit **3,45 €**.

Il soumet l'approbation de la remise d'ordre au vote des membres :

**Votants : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 22**

## 7. DBM (pour information) :

Madame la gestionnaire informe les membres du conseil d'administration des différentes décisions budgétaires modificatives qui ont été prises en fin d'année.

- **DBM 3 :**

Modification du budget sur le service SBN pour le mettre en cohérence avec



les dépenses réellement effectuées sur l'année au regard du nombre de boursiers (ouverture de crédits de 5 000,00 €)

- **DBM 4 :**

Modification du budget initial sur le service AP pour intégrer la participation du collège au dispositif « Collège au Cinéma » depuis la rentrée scolaire 2022-2023 (ouverture de crédits venant des subventions départementales de 244,19 € pour le transport des élèves et de 259,80 € pour les séances)



IV – QUESTIONS DIVERSES	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p>Monsieur le Principal relaie auprès des membres du conseil d'administration une interrogation, émanant d'un élève qui vient au collège à vélo, quant à la signalétique sur le trottoir longeant le collège, allée du Paradis.</p> <p>Au départ de l'allée du Paradis, après le rond-point, la piste cyclable quitte la route pour se poursuivre sur le trottoir. Un double panneau de signalisation indique les cyclistes sont tenus de circuler sur le trottoir (B22a) et que les piétons sont également tenus de l'emprunter (B22b) :</p> <div data-bbox="592 645 746 943" data-label="Image"></div> <p>Le trottoir est donc à la fois piste cyclable et voie piétonne, sans qu'aucun marquage au sol ne soit présent pour délimiter les deux zones, ce qui n'est pas sans poser de problème pour la circulation des élèves</p> <p>Il semble qu'il serait judicieux, afin de clarifier les zones de circulation et limiter les incidents :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de matérialiser une délimitation entre les deux zones par un marquage au sol comme cela est fait sur d'autres trottoirs (pictogrammes de chaque côté du trottoir, par exemple)</li><li>- d'installer un panneau de « fin de piste cyclable » (B41) avant l'entrée principale du collège pour obliger les cyclistes à descendre de leur vélo quand ils se retrouvent au milieu des élèves piétons devant le collège.</li></ul>	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 19h45.

*Le Président du Conseil d'Administration*

  
Monsieur JEULIN

*Le secrétaire de séance*

  
Madame JUNQUA

MEMBRES DE DROIT OU DÉSIGNÉS		
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	M. JEULIN Olivier	
ADJOINTE-GESTIONNAIRE	Mme JUNQUA Corinne	
CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION	Mme LAGIER Marie	
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE RATTACHEMENT	M. CAMMAL Francis	absent
	Mme DENIZOT Aude	excusée
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE	M. RAT Emmanuel	
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	M. BONNEFONT Bernard	
	M. GIRAULT Jacques	
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (à titre consultatif)	Mme LETONNELIER Catherine	

MEMBRES ÉLUS				
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	Signature	
Représentants des personnels enseignants et d'éducation	Mme MORIZET Sophie			
	Mme RAYMOND Claire			
	Mme CHERIOUX Elodie			
	M. NALET Richard			
	M. PAQUIET Corentin			
	Mme LAVAL Agnès	Mme ESTIENNE Pascale		
Représentants des personnels ASSTOSS	Mme NICOLET Natacha			
	Mme MIERMONT Virginie			
Représentants des parents d'élèves	Mme LE GOFF Sabine			
	Mme RICHARD Christelle			
	Mme VOIRIN Preceillia	Mme PIBALEAU Gaëlle		
	Mme RAT Anne	Mme TOULON Céline		
	M. BELHOSTE Vincent			
	Mme JANNOT Anne-Laure			
Représentants des élèves	Mlle BEAUVOIS Pauline			
	Mlle BARBARANT Lise	Mlle MORIN-ODRY Jade		

Nombre de membres du Conseil d'administration présents (ayant droit au vote): 21 → 22

